

## Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 18 janvier 2019

### Délibération CA-2019-04

#### Approuvant le principe de la création d'une fondation

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-12 et L. 719-13 ;*

*Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 18 janvier 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve le principe de la création d'une fondation dans les conditions exposées ci-après :

L'UPEC décide de créer une fondation au service de sa stratégie d'établissement et en conformité avec sa mission de service public. La fondation participe à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour contribuer à répondre aux enjeux de formation, de recherche, de professionnalisation et au développement d'une expertise scientifique pluridisciplinaire et interdisciplinaire, en prise avec les problématiques sociales et environnementales. Elle envisage la fondation comme un levier de financement complémentaire pour diversifier ses ressources propres, en recourant à du mécénat d'entreprises, de collectivités, de particuliers.

Les modalités de création et d'organisation de cette fondation seront examinées par un groupe de travail dont les propositions seront présentées à l'approbation du Conseil d'Administration de l'UPEC.

Fait à Créteil, le 18 janvier 2019

La Vice-Présidente du Conseil  
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités*